

Lo Ministre

ARRETE MINISTERIEL No. 171 / CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 5 MAY 2010 PORTANT DECHEANCE DE LA SOCIETE TANGANYIKA MINING SPRL SUR LE PERMIS DE RECHERCHES N° 7189

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 14, 196 littera a, 197 alinéa 1, 288 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment son article 561;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article $1^{\rm er}$ B point 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la notification du procès-verbal de non-commencement des travaux de recherches à la société **TANGANYIKA MINING SPRL**;

Considérant que la société susvisée n'a pas présenté ses moyens de défense dans le délai prescrit par le Code minier ;

Considérant que le droit de défense de la société **TANGANYIKA MINING SPRL** est frappé de forclusion ;

Sur avis technique de la Direction des Mines ;

E-mail: info@mines-rdc.cd



ARRETE:

Article 1er:

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Codes et Règlement Miniers, la société **TANGANYIKA MINING SPRL** est déchue de ses droits découlant du Permis de Recherches n° **7189**.

Article 2:

La société **TANGANYIKA MINING SPRL** dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

	Fait à Kinshasa le 5 MAY 2011
AMPLIATIONS:	Martin KABWELULU
 Cabinet du Président de la République Cabinet du Premier Ministre Cabinet du Ministre des Mines Secrétariat Général des Mines Cadastre Minier C.T.C.P.M. SAESSCAM Direction du Service des Mines Direction des Investigations Direction chargée de la Protect de l'Environ. Div. Prov/des Mines & Géologie du ressort Sté TANGANYIKA MINING SPRL 	: (1) : (2) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1) : (1)